

Direction des sécurités
Service sécurité intérieure et polices
administratives

La Roche-sur-Yon, le 19 janvier 2024

Le préfet

Dossier suivi par : Sophie GILLETTE-LAJUGIE
Tél. : 02.51.36.72.08
Mr Laurent HEMERY
Tél : 02.51.36.70.85

à

Mesdames et Messieurs les porteurs
de projets

Objet : Prévention des conduites addictives – appel à projets dans le cadre des crédits
MILDECA 2024.

PJ : 1 notice.

La politique publique de lutte contre les conduites addictives nécessite une mobilisation des différents acteurs publics qui interviennent dans le domaine de la prévention, des soins et de la réduction des risques, du respect de la loi ou de la lutte contre le trafic. La stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives (SIMCA) 2023-2027 vise à créer un élan dans la société pour changer notre regard sur les consommations d'alcool, de tabac et de drogues ou sur certains usages préoccupants (écrans, jeux) et de cette manière faire évoluer les comportements.

Elle détermine 3 axes stratégiques qui doivent guider les actions conduites au niveau local :

1. Soutenir le développement de dispositifs de réduction des risques en particulier en milieu festif ;
2. Agir sur la précocité des consommations ;
3. Renforcer les actions à destination des publics vulnérables et fragiles.

Dans ce cadre, vous trouverez en pièce-jointe une notice relative aux instructions de l'appel à projets 2024 qui précisent les priorités et critères d'éligibilité pour l'obtention d'une subvention MILDECA.

Les dossiers de demande de subvention sont à compléter **au plus tard le lundi 4 mars 2024**, délai de rigueur, sur la plateforme « démarches simplifiées » accessible à l'adresse suivante : <https://www.demarches-simplifiees.fr/> (ouverture à compter du 1 février)

Seront uniquement éligibles les dossiers déposés sur cette plateforme. Avant toute connexion, vous devez vous munir de votre numéro SIRET. Vous trouverez en pièce-jointe une fiche d'aide au dépôt de vos dossiers sur ce site.

Les informations utiles à cet appel à projet sont disponibles sur le site internet de la préfecture de la Vendée : <https://www.vendee.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-publique-civile-et-routiere-et-transport/Securite-publique/Mission-interministerielle-de-lutte-contre-les-drogues-et-les-conduites-addictives-MILDECA>

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous accompagner et apporter toutes précisions complémentaires : pref-securite-interieure@vendee.gouv.fr

Pour le préfet,
le sous-préfet, directeur de cabinet



François CHARLOTTIN